



Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

Istanbul, 11.V.2011

Tableau de renouvellement des réserves (article 79) ²

États membres	Déclaration ou Réserve initiale	Renouvellement en cours		Echéance	Prolongation automatique avant expiration
Albanie	--	--	--	--	
Andorre	01/08/2014	01/08/2024	Texte	01/08/2029	
Arménie					
Autriche	--	--	--	--	
Azerbaïdjan					
Belgique	--	--	--	--	
Bosnie-et-Herzégovine	--	--	--	--	
Bulgarie					
Croatie	01/10/2018	01/10/2023	Texte	01/10/2028	
Chypre	01/03/2018	01/03/2023	Texte	01/03/2028	
République tchèque					
Danemark	01/08/2014	01/08/2024	Texte	01/08/2029	
Estonie	--	--	--	--	
Finlande	01/08/2015	01/08/2025	Texte	01/08/2030	
France	01/11/2014	01/11/2024	Texte	01/11/2029	
Géorgie	01/09/2017		Texte	01/09/2022	01/03/2023
Allemagne	01/02/2018		Texte	01/02/2023	01/02/2023
Grèce	01/10/2018	01/10/2023	Texte	01/10/2028	
Hongrie					
Islande	--	--	--	--	
Irlande	01/07/2019	01/07/2024	Texte	01/07/2029	
Italie	--	--	--	--	
Lettonie	01/05/2024		Texte	01/05/2029	
Liechtenstein					
Lituanie					
Luxembourg	--	--	--	--	
Malte	01/11/2014	01/11/2024	Texte	01/11/2029	
Monaco	01/02/2015	01/02/2025	Texte	01/02/2030	
Monténégro	--	--	--	--	
Pays-Bas	--	--	--	--	

./..

(1) Etat au 1^{er} mai 2025 – Dernière mise à jour Malte.

Etats membres	Declaration ou Reserve initiale	Renouvellement en cours		Echéance	Prolongation automatique avant expiration
Macédoine du Nord	01/07/2018		Texte	01/07/2023	01/01/2024
Norvège	--	--	--	--	
Pologne	01/08/2015	01/02/2021	Texte	01/02/2026	
Portugal	--	--	--	--	
République de Moldova	01/05/2022		Texte	01/05/2027	
Roumanie	01/09/2016		Texte	01/09/2021	01/03/2022
Saint-Marin	--	--	--	--	
Serbie	01/08/2014	01/08/2024	Texte	01/08/2029	
République Slovaque					
Slovénie	01/06/2015	01/06/2025	Texte	01/06/2030	
Espagne	--	--	--	--	
Suède	01/11/2014	01/11/2024	Texte	01/11/2029	
Suisse	01/04/2018	01/04/2023	Texte	01/04/2028	
Türkiye	--	--	--	--	
Ukraine	01/11/2022		Texte	01/11/2027	
Royaume-Uni	01/11/2022		Texte	01/11/2027	

Etats non membres et Organisations internationales	Declaration ou Reserve initiale	Renouvellement en cours		Echéance	Prolongation automatique avant expiration
Canada					
Saint-Siège					
Japon					
Kazakhstan					
Mexique					
Etats-Unis d'Amérique					
Union européenne					

(2) Article 79 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique :

« Article 79 – Validité et examen des réserves

- 1 Les réserves prévues à l'article 78, paragraphes 2 et 3, sont valables cinq ans à compter du premier jour de l'entrée en vigueur de la Convention pour la Partie concernée. Toutefois, ces réserves peuvent être renouvelées pour des périodes de la même durée.
- 2 Dix-huit mois avant l'expiration de la réserve, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe informe la Partie concernée de cette expiration. Trois mois avant la date d'expiration, la Partie notifie au Secrétaire Général son intention de maintenir, de modifier ou de retirer la réserve. Dans le cas contraire, le Secrétaire Général informe cette Partie que sa réserve est automatiquement prolongée pour une période de six mois. Si la Partie concernée ne notifie pas sa décision de maintenir ou modifier ses réserves avant l'expiration de cette période, la ou les réserves tombent.
- 3 Lorsqu'une Partie formule une réserve conformément à l'article 78, paragraphes 2 et 3, elle fournit, avant son renouvellement ou sur demande, des explications au GREVIO quant aux motifs justifiant son maintien. »